



Syndicat Local *FO Justice* CP FRESNES

CP FRESNES

FLASH AGRESSION EN CPROU

Le bureau local FO Justice du Centre Pénitentiaire de Fresnes tient à porter à la connaissance de tous, **les faits graves survenus le dimanche 28 décembre à 18h30** : lors d'une intervention en CPROU, une personne détenue a forcé le passage puis a craché délibérément sur notre collègue officier. Tout ça avant d'être extraite pour une consultation psychiatrique d'urgence.

Un acte ignoble

L'agression subie par l'officier de permanence est inadmissible. **Un crachat est l'une des formes d'agression les plus humiliantes et dégradantes qui soient.** **FO Justice** exprime son soutien total et sans réserve à notre collègue, **dont le dévouement et le volontarisme professionnels constants ne méritaient en rien cette abjection.** Nous nous tenons à ses côtés pour toute démarche administrative, pénale ou de soutien qu'elle jugerait nécessaire.

Nous saluons également le sang-froid, la réactivité et le professionnalisme des collègues présents sur les lieux, dont l'intervention rapide a permis de mettre fin à cet incident.

Cet événement, survenu à peine quatre jours après l'arrivée de l'individu concerné, met en lumière une faille criante du système.

La gestion inadaptée des personnes atteintes de troubles psychiatriques en détention ordinaire. Ce cas illustre tragiquement que des détenus, incompatibles avec le régime disciplinaire classique, sont encore trop souvent gérés comme les autres, **au péril de la sécurité des personnels.**

L'écart entre la visite ministérielle au Quartier Spécialement Aménagé (QSA) le 25 décembre 2025 et l'absence d'annonces concrètes ou de mesures nouvelles laisse en lumière le problème de la prise en charge de ces profils complexes et les réponses sur le terrain se font toujours attendre.

Le bureau local FO Justice du Centre Pénitentiaire de Fresnes
DÉNONCE, CONDAMNE et EXIGE !

- **DÉNONCE** avec la plus grande fermeté l'agression lâche et avilissante perpétrée contre notre collègue officier de permanence.
- **CONDAMNE** le comportement de l'individu concerné et exigera que toute la rigueur de la procédure disciplinaire et pénale soit appliquée à son encontre.
- **DEMANDE** que notre collègue agressé bénéficie immédiatement d'un soutien psychologique complet et d'un accompagnement juridique sans faille.
- **EXIGE** des autorités pénitentiaires et du ministère une réponse immédiate et tangible sur la problématique des détenus souffrant de troubles psychiatriques. Il est urgent de :
 - *Renforcer les moyens humains et matériels dédiés (QSA, UHSA).*
 - *Fluidifier et accélérer les procédures d'orientation vers ces secteurs spécifique en collaboration avec le médical.*
 - *Mettre en place des protocoles clairs et opérationnels pour éviter que les personnels ne soient exposés à des situations dangereuses par défaut de prise en charge adaptée.*

Les personnels de l'administration pénitentiaire ne sont pas des punching-balls. **La sécurité et la dignité des agents ne sont pas négociables.**

FO Justice sera intraitable sur le suivi de ce dossier et sur les mesures concrètes qui devront en découler.

Solidarité totale avec notre collègue agressée.
Soutien sans faille à tous les personnels de terrain.

